



**Association Départementale**  
Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**  
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

# BILAN D'ACTIVITE 2016

## MAISON RELAIS PENSION DE FAMILLE

Janvier 2017

# SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DE LA MAISON RELAIS .....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION .....	4
3. EVENEMENTS MARQUANTS .....	7
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES .....	11
5. PAROLES ET TEMOIGNAGES .....	14
6. RESSOURCES HUMAINES .....	15
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT .....	16
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS .....	17
9. PERSPECTIVES.....	19

## 1. PRESENTATION DU POLE ET DE LA MAISON RELAIS

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- ▶ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- ▶ Une maison relais (25 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6 places)
- ▶ Une structure d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- ▶ L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- ▶ Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- ▶ Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- ▶ Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- ▶ La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- ▶ Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- ▶ Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- ▶ **Une Maison Relais (18 logements - 25 places)**

La maison relais représente un type d'habitat alternatif qui doit permettre de rompre avec les formes d'hébergement classique en matière de réponse sociale, de cadre et de qualité de vie pour des publics ayant des difficultés à accéder au logement ordinaire.

L'aspect privatif du logement, le concept d'habitat dans le sens d'habiter, l'état d'esprit de la structure en font un lieu exempt du côté impersonnel qui peut être reproché aux grandes structures d'hébergement collectif. La maison relais se situant sur le registre du logement durable, elle n'est pas une alternative aux dispositifs d'insertion ni une solution de logement pour les personnes défavorisées à défaut d'une offre accessible ou adaptée dans le logement social.

Ce lieu permet aux résidents de se construire progressivement, de retrouver une vie sociale. Ceci afin de cerner leurs propres forces et de faire émerger des projets individuels (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement ou autres). Le temps y est avant tout destiné à se retrouver dans un lieu accueillant et convivial où sont valorisés les compétences et savoir-faire de chacun. Ce fonctionnement offre l'occasion à certains de trouver un mieux-être et d'évoluer à travers différentes activités.

Il s'agit de :

- **Proposer aux personnes un habitat pérenne adapté** à leurs problématiques sociales, psychologiques et physiques.
- **Favoriser l'inscription des résidents dans leur environnement** et à la vie de la cité, notamment à partir de liens axés sur la convivialité
- **Soutenir les résidents dans le savoir habiter et dans l'installation** à la résidence afin de favoriser le choix de rester ou de partir.

### La Maison Relais accueille :

- Des hommes seuls.
- Des femmes seules.
- Des couples avec ou sans enfant.
- Des familles monoparentales.

### Les résidents présentent les caractéristiques suivantes :

- Niveau de ressources suffisant pour acquitter une redevance
- En situation d'isolement ou d'exclusion sociale
- En difficulté pour accéder à un logement ordinaire ou s'y maintenir

### Les résidents présentent les capacités suivantes :

- Participer à une vie collective
- Cohabiter avec des ménages présentant des problématiques diverses
- Evoluer en autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou accepter de se faire aider
- Adhérer au projet social de la maison relais et à ses modalités de fonctionnement.

Le bâtiment comporte 2 cages d'escaliers comprenant 18 logements (capacité d'accueil de 25 places) et des espaces collectifs (1 cuisine, 1 salle de vie, 1 salle d'activités, 1 salon/salle de jeux, 1 buanderie, 1 bureau, 1 jardin).

## 2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Le taux d'occupation annuel 2016 moyen par logement est de 88%. L'écart de 12 points par rapport à un taux d'occupation maximal est majoritairement occasionné par la vacance de logements sur les logements de type 4 à destination de familles. En effet, les ménages en liste d'attente SIAO sont en majorité des personnes isolées.

### 2.1. Typologie du public présent

Composition des ménages : une majorité de personnes isolées

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Isolé	13	14	16	16	14	14
Isolé avec enfant(s)	2	2	2	3	4	4
Couple	2	2	1	/	/	/
Couple avec enfant(s)	3	6	4	2	/	/
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>20*</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

\* un changement de composition familiale a eu lieu pour l'un des ménages dont le statut a évolué de « couple + enfants » à « isolée + enfants ». Ce ménage est comptabilisé dans les deux catégories concernées, d'où un total théorique de 21 ménages rectifié.

**Près d'un habitant sur huit à la maison-relais est une personne isolée.**

Entre 2011 et 2016, ce nombre de personnes isolées sans enfant est stable (13 à 14 ménages) et représente la majorité du public accueilli. Durant les années 2015 et 2016, la maison-relais a accueilli moins de ménages différents que les années précédentes. Cet écart s'explique par l'absence de demandes pour les logements de type 4 et le souhait de libérer 4 logements de la cage B pour des travaux à venir au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Répartition du public selon le sexe : Une prédominance des hommes

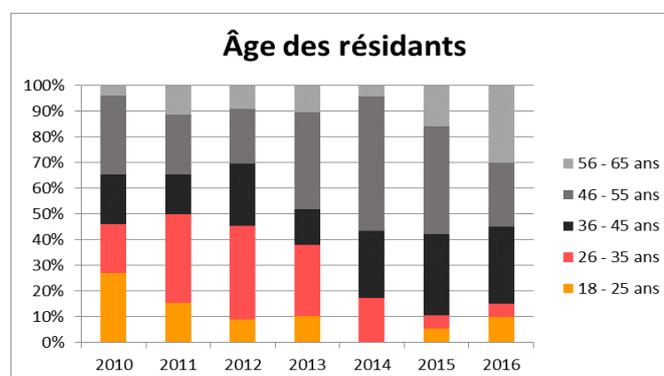
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Hommes	17	21	19	16	13	13
Femmes	8	11	7	6	5	5
Enfants	7	14	6	6	6	6
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>46</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

Comme pour la plupart des pensions de familles, la population est majoritairement composée d'**hommes seuls qui représentent plus de la moitié des ménages présents.**

Répartition du public selon l'âge : Un net vieillissement de la population

En 2010, les moins de 36 ans représentaient quasiment la moitié des résidents. Aujourd'hui près de **9 résidents sur 10 ont plus de 35 ans.**

Cette évolution s'explique par les moindres départs des résidents de la maison-relais et par l'accueil de personnes plus âgées.



## Ressources financières : Des revenus issus des minima-sociaux

En 2016, **7 résidents sur 10 perçoivent uniquement des minima sociaux** (RSA socle, AAH, ASPA).  
3 résidents ont été salariés sur de faibles volumes horaires et touchent l'ARE.

Depuis 2011, il y a eu peu d'évolution dans la nature des ressources des résidents.

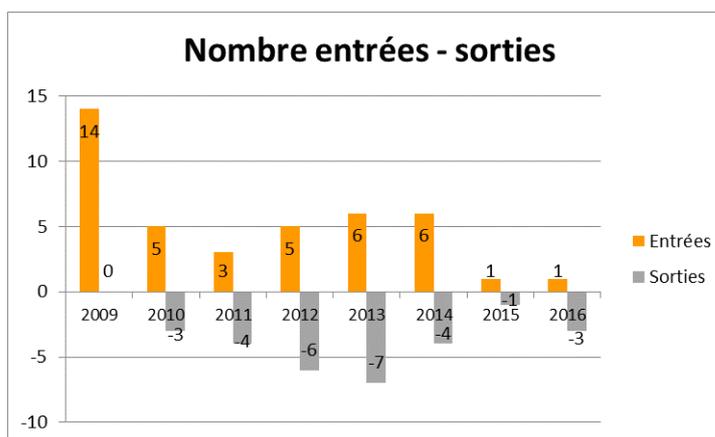
	2016	%
<b>RSA socle</b>	8	44%
<b>Allocation Retour Emploi</b>	3	17%
<b>AAH</b>	4	22%
<b>Pension d'invalidité</b>	2	11%
<b>ASPA (minimum vieillesse)</b>	1	6%
<b>Total</b>	18	100%

## 2.2. Les entrées et les sorties

Depuis 2010 :

- 27 entrées
- 28 sorties

**La moyenne annuelle des entrées et des sorties de ménages est d'environ 4 entre 2010 et 2016.**



### 2.2.1. Les ménages sortis du dispositif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Accès au logement ordinaire</b>	2	1	3	1	/	1
<b>Situation inconnue</b>	1	2	/	2	/	/
<b>Hébergement chez un tiers</b>	/	/	1	/	/	1
<b>Décès</b>	/	1	1	/	1	/
<b>Autres</b>	1	2	2	1	/	1*
<b>Total</b>	4	6	7	3	1	3

\* Entrée à la pension de famille de Dinan

Une Pension de familles permet d'accueillir des personnes dans la durée. Il y a donc une relative stabilité dans l'occupation des logements de la Maison Relais. Leur nombre est variable depuis l'ouverture.

En 2016, trois sorties de la maison-relais :

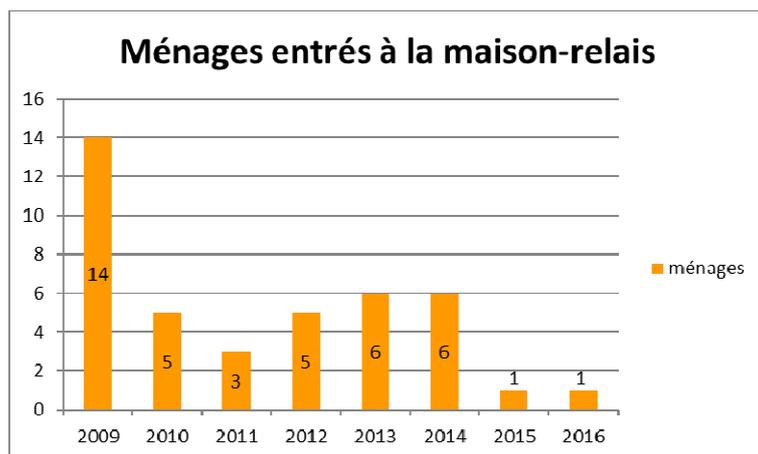
- Une femme avec enfants qui a accédé à un logement locatif dans le parc privé
- Une femme isolée qui est partie vivre chez sa fille
- Un homme isolé qui a déménagé à la pension de famille de Dinan.

### 2.2.2. Les ménages entrés sur le dispositif

La maison-relais ayant ouvert en juillet 2009, les entrées se sont échelonnées durant cette même fin d'année et sur l'année 2010 (19 ménages entrés).

Les ménages accueillis à la maison-relais sont issus pour la majorité de dispositifs d'hébergement d'insertion (Places de stabilisation, CHRS, Logements conventionnés Aide au Logement Temporaire). Les autres ménages viennent d'hébergement d'urgence ou de logements ordinaires.

En 2016, une personne hébergée en stabilisation à Saint-Brieuc a intégré la maison-relais.



### 3. EVENEMENTS MARQUANTS

#### Les activités régulières

##### **Les petits « déjeuners qui réfléchissent »**

Le projet « *petit déjeuner qui réfléchit* » est un support de mobilisation qui permet aux résidents de la maison relais de développer ou de maintenir leur autonomie dans la vie quotidienne dans une ambiance conviviale. Il permet d'élaborer ensemble des outils ou des supports pour faciliter l'organisation de la vie quotidienne en valorisant les connaissances, les savoir-faire et les potentialités des participants. Cette activité a lieu une fois par mois le mercredi matin.

En 2016, plusieurs thèmes ont été abordés :

- La mobilité, urbaine, départementale, régionale
- L'organisation d'activités en interne
- L'inscription sur les listes électorales
- Le jardin
- La conservation des aliments au réfrigérateur et au congélateur
- Elaboration d'une charte sur le « mieux vivre ensemble »

##### **Les ateliers autour du repas**

A noter cette année, la mise en place de 2 ateliers notables autour de la préparation des repas.



Le premier consistait à réaliser divers plats (entrée, plat, dessert) avec ce qui reste la plupart du temps dans les placards des résidents. Ainsi, chacun a pu mettre sa créativité à l'œuvre et ensemble, nous avons pu échanger des trucs et astuces pour mettre en avant des produits qui peuvent lasser gustativement.

Le second atelier a été l'opportunité pour les résidents d'apprendre à utiliser le micro-ondes comme outil de cuisson. Des recettes simples, économiques et faciles à mettre en œuvre, avec des produits basiques et peu onéreux. Un moment de partage là encore qui s'est achevé sur une dégustation.

##### **Les sorties mensuelles**

Suite à la sortie à l'occasion de la fête des remparts, les résidents ont fait part de leur souhait de renouveler une sortie mensuelle « *qui sorte de l'ordinaire* ». Le principe est simple, une sortie à la journée, avec pour objectif la visite d'un site, d'un lieu et ce, même si l'entrée est payante. Ainsi, chaque participant finance lui-même son entrée, l'association fournit le pique-nique. Cette démarche n'est autre que le résultat d'un travail sur l'ouverture vers l'extérieur mis en œuvre et qui, jusque-là portait peu ses fruits. Serait-ce l'étape qui nous permettra de participer à des sorties organisées par les centres sociaux.

##### **L'atelier sculpture**

La fin de l'année aura été créative, en effet, nous avons pu bénéficier des conseils et du soutien d'une bénévole, Michelle MEHEUST, passionnée de sculpture qui est venue nous faire partager son savoir-faire et faire émerger celui des participants qui sont accueillis au sein de la maison relais et du CHRS Argos. Là encore, personnes accueillies et professionnels étaient sur un pied d'égalité. Sous nos doigts sont donc nés de l'argile des sculptures cuites et patinées qui participent à la valorisation de l'estime de soi. Les participants ont vraiment apprécié cette activité et souhaiteraient la voir reconduite une autre fois, à suivre...

## **Le nettoyage des plages**

La citoyenneté et l'écologie peuvent s'exprimer de diverses manières. Le nettoyage des plages de la baie de Saint-Brieuc, a été l'opportunité de sortir, mais dans un but précis, aller nettoyer les plages de déchets qui les polluent. La possibilité de découvrir la faune et la flore locale, mais aussi de prendre conscience de l'impact de nos déchets sur ces dernières. Toujours dans la bonne humeur, avec les pique-niques que nous partageons entre bénévoles des différents services participant à cette action récurrente mais toujours aussi plaisante.

## **Les évènements ponctuels**

### **Le concours de pétanque interservices**

Cette année encore, le bois Boissel a vu arriver plusieurs services pour tirer et pointer. Toujours dans la bonne humeur, plusieurs services ont donc pu s'affronter sur le thème de la pétanque. Une journée riche en couleurs, et en sourires, avec, bien entendu un pique-nique partagé.

### **La fête des remparts**

En collaboration avec les CHRS Clara Zetkin, les résidents de la maison relais ont pu cette année aller à la fête des remparts de Dinan. Un voyage dans le temps, le temps d'une journée. Cette journée, riche en couleurs, en costumes, musiques d'un autre temps aura été l'occasion de sortir du quotidien. Chose importante, ce sont les résidents eux-mêmes qui ont financé leur entrée. Fortement impliqués et participatif, cette expérience a fait naître une nouvelle organisation en interne.



### **Les fêtes : Fête de l'été et la Fête de Noël avec le Centre Social du Plateau**

La maison relais s'est associée avec le centre social du quartier pour organiser la fête de l'été et la fête de Noël. Lors de ces manifestations, les résidents interviennent en tant que bénévoles ; ils participent au montage et à la tenue des stands : cette année, à la fête de l'été ils ont participé avec les habitants à la création d'une œuvre collective représentant le monde symbolisant la tolérance entre les peuples.

A noter que parmi les résidents, l'un d'entre eux est musiciens. La fête de l'été représentant l'opportunité de mettre en avant les talents de quartier, il a donc pu jouer sur scène dans des conditions quasi-professionnelles.

Pour la fête de Noël sur le thème de Noël Traditionnel, ils ont animé un stand de création de boules de Noël et préparé un jus d'orange chaud servi aux visiteurs. L'implication des résidents est reconnue, appréciée par les autres bénévoles et par l'équipe des centres sociaux. C'est un moment de partage où la notion de « personne accueillie » disparaît.



### **Concours de pâtisserie interservices**

Le concours de pâtisseries inter-service est de retour cette année. Ainsi, nous avons accueilli les CHRS Argos et Clara Zetkin pour admirer et déguster les pâtisseries concoctées par les résidents de chaque service concerné. Un challenge cette année, puisque la consigne était « pas de chocolat ». Challenge relevé par tous, avec au final, des papilles ravies, des échanges de recettes, la réalisation des lots pour les vainqueurs par un résident de la maison relais.

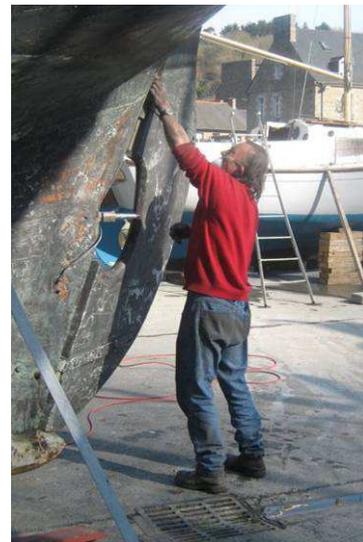
## Les évènements qui ont marqués les années

### 2010 : Rénovation de la Pauline de Dahouët

L'association « Une Chaloupe pour Dahouët » a fait appel à des associations pour rénover la Pauline qui nécessitait une réfection de sa coque.

Les résidents ont frotté, poncé, raclé, décapé, la coque de cette chaloupe pour le plus grand plaisir de la revoir naviguer !

Une sortie en mer a été proposée aux résidents investis.



Un résident ponçant la coque de la Pauline

### 2011 : Ouverture d'un jardin / potager

Sous l'impulsion des résidents, Terre et Baie Habitat a autorisé l'utilisation de la parcelle de terre se trouvant devant la résidence. Chacun a donné ses idées et les plantations ont débuté : tomates, pommes de terre, haricots, salades, mais aussi des fleurs ! Pour un peu de couleurs et de goût.

La clôture de cet espace a été réalisée en partenariat avec le centre de formation d'ADALEA. Ces barrières et portillons vont protéger le jardin des clandestins comme les chiens venant faire leurs besoins sur les plantations



### 2012 : Projet « cage d'escalier »



Sur le principe d'un musée éphémère, les deux cages d'escalier ont fait l'objet d'un projet d'embellissement. En collaboration avec Virginie FERRAGU, artiste plasticienne et avec le soutien financier de la Fondation de France, les résidents se sont rendus au musée et se sont appropriés les lieux à partir de panneaux personnalisés.

Depuis l'inauguration, courant mars 2013, les panneaux sont toujours présents dans les cages d'escalier.

## 2013 : Les petits déjeuners qui réfléchissent : créer une dynamique, une entraide



En échangeant avec les résidents, nous avons pu constater que bon nombre d'entre eux ne déjeunaient pas le matin. Nous souhaitions, en parallèle, travailler avec eux sur des outils pour les aider à gagner en autonomie en termes de gestion administrative. En mélangeant le tout, sont donc nés « les petits déjeuners qui réfléchissent » où, autour d'un petit déjeuner à thème, sont discutés puis élaborés des outils permettant à chacun de trouver « son » organisation. Ainsi, sont nés et ont été mis en place des classeurs leur permettant de ranger les documents administratifs, des agendas pour la gestion de leur rendez-vous.

Ces temps conviviaux et porteurs de résultats se poursuivent, de l'avis de tous.

## 2014 : Le plant'ô dons

La maison relais s'est impliquée dans l'organisation du *plant'ô dons* dans le cadre du COPIL activités de l'association. Sous l'impulsion d'un résident bricoleur et amoureux de la nature, les résidents ont fabriqué des nichoirs à oiseaux et des abris à insectes.

Durant plusieurs soirées, les résidents se sont attelés au tressage, perçage, et assemblage des nichoirs, ce qui a donné des modèles pour le stand le jour J. Ce stand de démonstration, a été pour le résident, l'opportunité de faire reconnaître son savoir et savoir-faire, les professionnelles n'étant présentes que pour le seconder.

En parallèle, des recherches ont été effectuées afin de présenter des affiches d'information sur les insectes auxiliaires au jardin et les techniques de confection d'habitat permettant de les attirer dans nos jardins. Des livrets ont été élaborés regroupant ces informations afin que chacun puisse les mettre en pratique.



Totem de nichoirs réalisé pour le plant'ô dons

## 2015 : Les élections des représentants du Conseil de concertation



Bureau vote : Jean-Louis (président), Patricia (assesseur), Sandrine et Wendy (représentantes)

Dépourvu de représentants de résidents depuis quelques mois, le conseil de concertation n'avait pas pu être organisé à la maison-relais. Début décembre 2015, c'était avec détermination que les résidents avaient désigné leurs représentants par un vote à bulletin secret.

Avec 12 suffrages exprimés sur 18 votants, deux résidentes sont élues.

## 4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

Lors des précédentes années, les problématiques en lien avec les événements actuels ou de l'année écoulée ont permis à l'équipe de rendre compte des constats observés et de proposer des solutions sur les thématiques suivantes :

2010 : ..... **Le vieillissement prématuré de la population accueillie à la maison relais et ses conséquences**

2011 : ..... **L'ouverture sur l'extérieur des résidents**

2012 : ..... **Le projet personnalisé**

2013 : ..... **Les difficultés du maintien à domicile pour des résidents en perte d'autonomie**

2014 : ..... **La régulation du collectif**

2015 : ..... **La cohabitation des différents publics au sein de la maison-relais**

### L'accompagnement vers la mise en place d'une mesure de protection pour se maintenir dans le logement

La loi 2002-2 a pour but de remettre la personne au centre de son projet. Dans les faits, nous ne pouvons constater, au quotidien, que l'accompagnement n'est efficient qu'à condition que la personne soit partie prenante dans la recherche de solutions face aux difficultés qu'elle rencontre.

Si le dispositif maison relais n'a aucune obligation dans la mise en place de projet individualisé, nous avons fait le choix, au sein de la pension de famille d'Adalea, de co-construire avec les résidents un projet personnalisé pour favoriser leur autonomie afin de se maintenir dans le logement actuel ou mettre en place les conditions pour l'accès à un autre logement en respectant leurs choix.

Au quotidien dans notre approche de l'accompagnement, nous veillons à nous appuyer sur les capacités et sur les compétences des personnes. Toutefois, dans certaines situations, pour préserver les intérêts de la personne accompagnée, la mise en place d'une mesure de protection peut s'avérer nécessaire pour le maintien à la résidence. Généralement, les personnes concernées refusent d'emblée cette perspective et méconnaissent ces dispositifs. Elles pensent qu'il s'agit de mesure d'incapacité et de privation de liberté.

Nous basons notre intervention à la maison relais sur l'implication et le développement du « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées. Cela se concrétise via le projet personnalisé qui est co-construit avec la personne. Les objectifs et moyens d'action sont définis avec elle lors de l'entretien destiné à l'élaboration du projet. Pour ce faire, nous prenons en compte la grille d'auto-évaluation remplie par la personne accueillie, mais aussi celle complétée par l'équipe.

Ces outils permettent donc d'identifier clairement et concrètement les changements souhaités ainsi que les obstacles précis qui les empêchent d'aller dans le sens de ce qui serait important pour elles. Certaines personnes sont dans le déni de leur difficulté et non pas conscience que leur fonctionnement ne permet pas de les régler, voire les aggrave. Ce temps d'échanges permet de nommer les difficultés repérées, tant par la personne que par l'équipe. Le but de cette démarche est donc bien la recherche de solutions adaptées en collaboration active avec la personne concernée.

Ainsi selon Yann Le Bossé, « *Il s'agit de créer les conditions pour que les personnes accompagnées puissent agir individuellement ou collectivement sur ce qui est important pour elles. Dès lors, il n'est plus possible de définir le problème en termes de carence, car pour réunir les conditions du passage à l'action il va falloir plutôt s'appuyer sur les forces des personnes. Bien sûr, le dépassement de l'obstacle qui se présente ici et maintenant*

*entre la situation actuelle et celle que l'on veut obtenir nécessitera parfois d'acquérir certaines habiletés, de modifier certaines habitudes et même éventuellement de dépasser certains blocages personnels. Mais il ne s'agit pas tant de « faiblesses » que de défis à relever. La nuance peut paraître subtile mais elle est pourtant essentielle. »<sup>1</sup>*

Comme cela a été évoqué, la recherche de solution ne peut se faire que si au préalable, les problématiques ou les difficultés ont été clairement repérées, exprimées et définies. En partant de ce constat, en amont, un travail quotidien est effectué. Les entretiens, formels ou informels, les visites à domicile, participent à une prise de conscience de la situation, pour la personne, à une acceptation de la situation et des difficultés rencontrées. Pour l'équipe, ces temps représentent également l'opportunité de prendre connaissance des capacités de la personne afin de l'aiguiller dans la recherche de solutions adaptées. Ainsi, il arrive que les solutions proposées par la personne ne soient pas réalistes, parfois trop ambitieuses. De fait, lors de la définition des objectifs, l'équipe est vigilante à ce que celles-ci soient réalisables par la personne, et adaptées à sa situation et à ses capacités.

Pour exemple, un résident ne parvenait pas à subvenir à ses besoins alimentaires régulièrement, effectuant des achats ponctuellement et en quantité, mais sans mettre en place les actes nécessaires à une conservation, en particulier des aliments frais. Il a fallu plusieurs mois pour qu'il parvienne aujourd'hui à élaborer la liste des achats qui lui sont nécessaires pour un mois, mais aussi, conditionner de manière adaptée les aliments frais. Pour aboutir à ce résultat, il a été nécessaire, en collaboration avec les aides à domicile, de décomposer les étapes, fixer de petits objectifs plus aisément atteignables, et qui valorisent les actions mises en place par la personne. Aujourd'hui, il parvient à planifier ses achats, de manière autonome, afin de subvenir à ses besoins tout au long du mois, mais aussi à mettre en œuvre une méthode de conservation adaptée à ses besoins, ses achats. Les mois qui ont été nécessaires à la mise en place de ce travail lui ont permis de tirer des apprentissages, mettre les côtes de porc 2 par 2 afin de ne pas les perdre, le faire dès le retour des courses, prévoir plus d'un produit, ou moins d'un autre...

Toutefois, face à certaines situations, les personnes peuvent se retrouver dans des situations de danger, il est alors nécessaire d'actionner des dispositifs de compensation. Parfois la personne rencontre de réelles difficultés à gérer son budget et à réaliser les démarches pour le maintien de l'ouverture de ses droits, elle peut également se faire spolier par son entourage. Le maintien dans le logement, les démarches de soins ne pourront être alors assurées qu'à condition de l'ouverture d'une mesure de protection, bien souvent curatelle renforcée. Ainsi, un mandataire, le plus souvent salarié d'une association tutélaire assiste la personne dans ses démarches et assure la gestion des revenus en s'assurant du règlement des charges fixes auprès des tiers.

Les conditions de la mise en place d'une mesure de curatelle sont définies par la loi : « *le majeur, en raison d'une altération de ses facultés corporelles ou mentales, sans avoir besoin d'être représenté de manière continue, a besoin d'être assisté, conseillé ou contrôlé dans les actes de la vie civile* ». Pour garantir la réalité médicale de cette altération, un certificat médical établi par un spécialiste inscrit sur la liste du procureur doit être joint à la demande de mesure de protection auprès du juge des tutelles du tribunal d'instance du domicile.

Dans les faits, nous pouvons constater que lorsque de telles difficultés de gestion sont repérées et nécessitent la mise en place d'une mesure de protection, le travail dans le cadre de l'accompagnement va consister à expliquer les différentes mesures existantes et à faire prendre conscience au résident l'intérêt de sa mise en place en lui permettant de mesurer les bénéfices qu'il pourrait en retirer.

---

<sup>1</sup> Interview de Yann LE BOSSÉ réalisée par l'Association nationale des assistants de service social à partir des interrogations récurrentes formulées par les professionnels, mai 2007 : <http://www.anas.fr/attachment/103948/> [en ligne]

Il est donc essentiel de présenter les mesures de protection comme une mesure d'assistance, de conseil et de soutien et non une mesure d'incapacité telle que la tutelle peut l'être définie par la loi. En effet, le mandataire, dans le cadre d'une curatelle renforcée (qui est celle le plus couramment prescrite par le juge) aura donc une action de conseil pour défendre les intérêts de la personne, lui expliquer les conséquences des décisions et l'aider dans les démarches nécessaires. De plus, pour certains actes, l'accord du curateur est nécessaire, les documents doivent donc être signés par la personne protégée et le curateur. Concernant la gestion budgétaire, le curateur assure lui-même le règlement des dépenses au nom du majeur protégé, pourvoit aux dépenses courantes de la personnes en effectuant des versements à des fréquences adaptées et dépose l'excédent sur un compte en vue d'investissements éventuels.

Cependant, nous pouvons constater que pour bon nombre de personnes, les mesures de protection sont souvent associées à une privation de liberté. L'accompagnement au quotidien permet aux professionnels, du fait de la connaissance des personnes, d'échanger régulièrement avec elles, de manière formelle ou informelle, en se basant sur les éléments du quotidien, sur les avantages dont elles pourraient bénéficier si une mesure de protection était en place. Il est indispensable de les informer du fait que la décision finale appartient au juge des tutelles, et qu'elle sera donc entendue par le magistrat pour la prise de décision.

Bon nombre de personnes accueillies au sein de la pension de famille, ont eu un parcours d'errance. Du fait de celui-ci, elles sont sujettes à un vieillissement prématuré et à des difficultés cognitives souvent liées à des conduites addictives. Une des prérogatives pour un accueil et un maintien en pension de famille, est la nécessité d'un minimum d'autonomie, qui peut être compensée par la mise en place d'interventions d'aides à domicile, d'un suivi médical au logement (passages infirmiers) ou la mise en place d'une mesure de protection.

Comme précisé précédemment, un travail d'explication est effectué tout au long du séjour, en se basant sur les capacités de la personne ; cependant, il est parfois difficile, voire impossible, de faire adhérer la personne à une démarche de mise en place d'une telle mesure. De fait, il peut devenir nécessaire que l'équipe fasse un signalement au procureur pour l'alerter de la situation de fragilité voire de danger de la personne. Nous avons déjà été amenées à effectuer de telles démarches, mais nous pouvons constater des freins.

Les personnes sont réticentes à se rendre à la visite médicale de l'expert d'autant que celle-ci a un coût non négligeable pour une personne qui perçoit les minima sociaux. De plus, les délais de traitement des dossiers sont très longs. Pour exemple, un signalement effectué en Juillet 2016 n'a toujours pas abouti, malgré une expertise effectuée en Août de la même année. Après renseignements pris, il s'avère que le délai moyen de traitement est de 10 à 12 mois. Cette période d'attente peut s'avérer anxiogène pour la personne concernée et l'équipe doit, compenser les manquements, faire en sorte, autant que faire se peut, que la situation ne se dégrade et veiller malgré tout à ce que la perception d'une telle mesure soit bien sur un volet d'assistance et non d'une privation de liberté.

## 5. PAROLES ET TEMOIGNAGES

« En maison relais dans le sud-ouest et suite à une grosse dépression qui a duré 4 ans, j'ai commencé à faire de la musique.

J'avais ma chanteuse qui était originaire des Côtes d'Armor et donc pour pouvoir travailler ensemble, j'ai fait une demande à la pension de famille de Saint Brieuc.

Après un an à la pension de famille, tout va très bien et mon boulot avance. Tout ce qui est fait par les professionnelles me convient très bien.

Je participe de moins en moins aux activités de par mon activité et je suis moins disponible mais je viens quand même aux repas du jeudi.

Je partirai de la pension de famille quand ma situation sera rétablie. »

**Jean Louis, 57 ans**  
**Résident arrivé en novembre 2015**

" L'atelier modelage mis en place à pension de famille est selon mon point de vue une réussite. Le contrat, sur le mode sympathique s'est rapidement établi avec les participants.

J'ai été impressionnée par leur implication : ils étaient attentifs aux consignes, respectueux les uns envers les autres, concentrés et prenaient du plaisir à voir évoluer leur travail. Leurs productions, pour un premier contact avec cette technique est plus que satisfaisante...

Je crois qu'ils ont aimé ça, et moi aussi. "

**Michelle**  
**Bénévole pour l'atelier sculpture**

## 6. RESSOURCES HUMAINES

Le dispositif a été le terrain de stage de :

- Une stagiaire CESF, en 2<sup>ième</sup> année de formation de BTS au lycée Kerraoul de Paimpol
- Deux stagiaires CESF, en 1<sup>ière</sup> année de formation de BTS au lycée Saint-Nicolas de la Providence à Montauban-de-Bretagne

**Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation :**

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation est de **21 heures**

Formation	Organisme	Nombre de salariés concernés
Recyclage SST	ANAFI	1
Hygiène et bien-être	ASKORIA	1

**Temps consacré à la formation hors plan de formation (colloques, conférences...) :**

Le temps consacré à la formation hors plan de formation est de **31 heures**

Formation	Organisme	Nombre de salariés concernés
Prévention et information sur les conduites addictives	APICA	1
"Faire face à la fin de vie et au décès d'un résident"	Fondation Abbé Pierre	2

### 1- L'inscription des résidents dans leur environnement

Le centre social du plateau est celui auquel la résidence est rattachée géographiquement. Nous poursuivons notre collaboration pour les évènements marquants du quartier en particulier la fête de l'été et la fête de Noël. Des réunions régulières sont planifiées avec les résidents et les professionnelles.

Au-delà des activités génératrices de lien social au sein de la pension de famille et au centre social, l'équipe travaille à inscrire les résidents dans une dynamique leur permettant d'aller vers l'extérieur.

Des sorties sont proposées chaque samedi, parfois à proximité et les résidents ont souhaité participer à des projets plus ambitieux, comme la visite de l'aquarium de Saint Malo, le planétarium de Pleumeur Bodou. Ils ont fait la proposition de participer financièrement à cette sortie exceptionnelle et mensuelle. Au vu de la satisfaction des participants, nous comptons poursuivre cette organisation.

### 2- Le travail de partenariat

#### Les partenaires du secteur sanitaire

La collaboration avec l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie du Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu Fondation Bon Sauveur se poursuit et se consolide, notamment par des rencontres bimestrielles entre l'équipe de la maison relais et celle de l'EMPP. Ces échanges apportent des éclairages sur le fonctionnement des personnes présentant une pathologie psychiatrique et permet aux professionnels d'adapter leurs approches et leurs pratiques professionnelles.

Pour les résidents, l'équipe de l'EMPP représente des visages connus et donc les professionnels qui la constituent sont identifiés comme des personnes ressources, ce qui peut faciliter la démarche de soin.

Pour certains résidents, il est encore trop compliqué de faire appel au CMP ou à l'EMPP. Dans ce cas, l'équipe peut faire appel au Point Santé d'Adalea. L'infirmier(ère), repéré(e) comme personne ressources, peut ainsi orienter et si besoin accompagner les résidents dans une démarche de soins.

#### Le partenariat avec les autres gestionnaires de pensions de famille

Débuté au cours de l'année 2013, le groupe de travail réunissant les gestionnaires des pensions de familles du département s'est structuré.

Pour les équipes encadrantes, il s'agit de :

- Échanger et partager des outils de gestion administrative et financière
- Rechercher des thématiques communes entre les professionnels
- Partager les évolutions du secteur en cours ou à venir.

Pour les professionnels, des ateliers d'une demi-journée sont organisés pour définir des pistes d'amélioration communes sur des thématiques, telles que la régulation du collectif, l'approche individuelle de l'accompagnement.

En 2016, une rencontre s'est tenue à la résidence accueil An Dosenn à Saint-Brieuc. Elle a porté sur l'accompagnement individuel des résidents sur les sous-thématiques « au jour le jour » et « actions collectives ». La rencontre prévue en fin d'année 2016 a été reportée en janvier 2017. Elle doit porter sur les sous-thématiques « projet individualisé » et « notion de référence ».

## 8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
-------------	---------	----------	-----------	-----------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir notamment **des résultats de l'évaluation interne.**

	Rappel des perspectives pour 2016	Réalisations au 31 Décembre 2016	Perspectives pour 2017
<b>Accompagner</b>	<p>Renforcer la dimension éducative et pédagogique des ateliers cuisine (économique et nutritionnel).</p> <p>Développer des outils pédagogiques d'aide à la gestion de la vie quotidienne notamment sur l'entretien du logement</p> <p>Organiser des ateliers collectifs en lien avec la gestion du logement</p> <p>Faire un bilan de la mise en place du projet personnalisé, tirer les enseignements et améliorer l'outil et son utilisation</p> <p>Eclaircir les rôles de chaque membre de l'équipe dans la mise en place et le suivi du projet personnalisé et le mettre en place pour chaque ménage</p> <p>Appuyer les résidents dans leur fonction de représentation et favoriser leur participation au CCRPA</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail « équilibre alimentaire » chargé de définir avec les personnes accueillies les actions concrètes à mettre en place sur le pôle pour renforcer cette thématique dans l'accompagnement. Méthodologie avec les équipes faites.</p> <p>En cours, outils travaillés en réunion d'équipe boutique logement – maison relais. <b>Poursuivre en 2017</b></p> <p>Des temps d'information collectifs ont été organisés. Exemples : conservation des aliments au réfrigérateur. <b>Poursuivre en 2017</b></p> <p>Les projets personnalisés sont mis en place. Les rôles de chaque professionnel sont définis. Projet social actualisé en septembre 2016.</p> <p>Dynamisation en cours dans le cadre de groupe de travail « participation des personnes accueillies » du plan d'actions. <b>A poursuivre en 2017</b></p>	<p>Poursuite du travail engagé par le groupe « équilibre alimentaire » avec l'écriture et la mise en œuvre d'un projet d'animation culinaire autour se faire plaisir et bien manger avec une session de plusieurs ateliers cuisine à thème.</p> <p>Finaliser le calendrier recettes avec l'appui de la graphiste bénévole.</p> <p>Renforcer l'information et l'accompagnement des résidents dans le domaine des loisirs, vacances, culture</p>
<b>Innover</b>	<p>Prévoir la réfection du collectif (travaux de peinture, sol, etc.) et de la cuisine</p>		<p>Prévoir l'installation de rangements.</p>

	<p>Définir l'usage de la salle d'activité et aménager l'espace</p> <p>Améliorer la décoration des cages d'escalier</p>	<p>Portes placard RDC de la cage B effectuées.</p>	<p>Réflexion à mener avec les résidents</p> <p>Décorer les portes des autres étages avec les résidents.</p> <p>Proposer des temps d'information collectifs sur la prévention des risques domestiques et autres thématiques en lien avec le logement (entretien du logement, économie énergie, tri sélectif, etc.) en sollicitant sur certaines thématiques des intervenants extérieurs</p> <p>Définir l'usage de la salle d'activité et aménager l'espace</p>
<b>Coopérer</b>	<p>Développer <b>des liens avec les structures de quartier</b>, le centre social du plateau notamment.</p> <p>Favoriser la participation des personnes dans la vie de la cité (association, quartier, droit de vote, etc.)</p> <p>Organiser <b>des temps échanges (pratiques / expériences) avec d'autres maisons relais /</b> résidence accueil entre professionnels mais aussi sur des temps spécifiques, entre résidents (organisation activités communes par exemple).</p> <p>Maintenir les rencontres partenaires existantes (EMPP), envisager d'autres rencontres partenaires (CSAPA)</p>	<p>Le groupe de travail sur la citoyenneté et les liens avec les structures de quartier est mis en place avec la participation des personnes accueillies. Intégration de la maison relais dans les manifestations du centre social.</p> <p>Une animation collective réalisée sur la citoyenneté et l'inscription sur les listes électorales. <b>A poursuivre en 2017.</b></p> <p>Des temps communs sont mis en place avec la résidence accueil de la Mutualité, l'Amisep et l'Acap. Deux après-midi d'échanges : projet personnalisé et accompagnement individuel.</p> <p>Participation à un groupe de travail de la Fondation Abbé Pierre.</p> <p>4 Réunions avec l'EMPP. <b>A poursuivre en 2017.</b></p>	<p>Mise en place de la feuille de route élaborée par le groupe de travail « inscription dans les structures de quartier » Mise en place du questionnaire à l'intention des personnes accueillies, exploitation et échanges avec les personnes accueillies lors des rencontres mensuelles.</p>
<b>Impliquer</b>	<p>Travailler avec les résidents sur le vivre-ensemble</p> <p>Proposer aux résidents l'élaboration d'une charte sur le rôle/ les missions des élus du Conseil de Concertation</p> <p>Se mettre en conformité avec la loi à propos de la concertation des résidents</p>	<p>Charte du vivre ensemble élaborée.</p> <p>Livret sous forme de bande-dessinée élaboré.</p> <p>Mise en place d'un comité de résidents en remplacement du conseil de concertation.</p>	<p>Poursuivre l'implication des résidents sur le comité des résidents et organiser 2 rencontres.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle enquête de satisfaction et mobilisation du groupe « participation » pour mener cette démarche avec les personnes accueillies.</p>

## 9. PERSPECTIVES

En 2016, le projet social a été actualisé au mois de septembre avec les professionnels. Il s'inscrit dans la continuité du projet paru en avril 2015 qui ajusté le fonctionnement de la maison-relais aux réalités des résidents. En 2017, Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre cette nouvelle organisation et de l'évaluer en lien avec le **plan d'actions associatif 2014-2019**.

Un projet de **restructuration de la cage d'escalier B** de la maison-relais a été déposé au bailleur social Terre-et-Baie habitat. Le souhait de l'association est de modifier l'agencement des quatre logements de typologie T4 en huit logements plus adaptés au public accueilli (quatre logements T1 et quatre logements T2).

En effet, l'évolution des compositions familiales ces dernières années, laissent apparaître des profils familiaux principalement monoparentaux et une demande accrue de personnes isolées via le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Un Comité de pilotage réunissant les partenaires principaux a eu lieu au premier trimestre 2016 pour entériner cette orientation.